

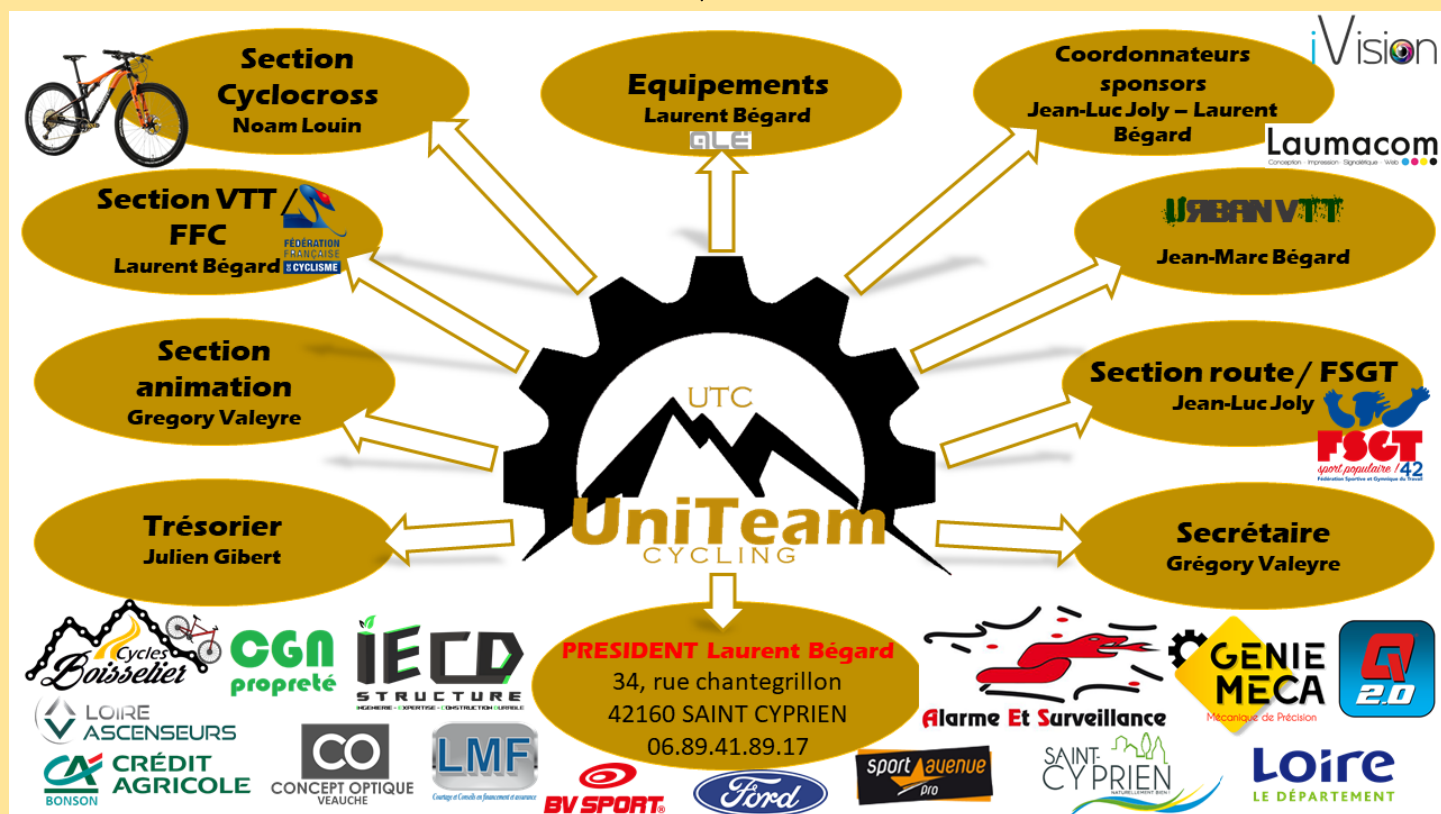
# FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL UNITEAM CYCLING

- Le vélo, c'est votre passion ?
- Vous aimez rouler en groupe à VTT, cyclocross ou sur route ?
- Vous voulez faire partie d'un club pour vous mettre à la compétition ?

**UniTeam Cycling** accueille tous les passionnés, de tous âges et dans toutes les disciplines du cyclisme.

Le **fonctionnement général du Team** est très simple : il faut tout se dire, vivre honnêtement et humblement suivant les règles établies dans le **règlement intérieur**.

L'organigramme du club est sur le site.



## POUR VOUS INSCRIRE :

- **Remplir la fiche d'inscription** (L'adhésion de tout nouveau membre sera soumise préalablement à l'approbation du bureau)
- Nous demandons une **participation de 50€** annuelle à tous nos membres (25€ pour les mineurs).
- Si vous souhaitez **prendre une licence** : la licence FSGT coûte 55€ (voir avec Jean-Luc JOLY référent FSGT), la licence FFC (voir avec Laurent BEGARD référent FFC)

La prise d'une **licence n'est pas obligatoire** mais c'est mieux pour une question d'assurance en cas de chute lors d'un entraînement.

## **DÉFISCALISATION : Mécénat et sponsoring :**

### **Mécénat :**

Nous sommes une **association reconnue d'intérêt général** grâce à l'accueil au sein du club de tous, sans distinction et pour toutes les pratiques du cyclisme.

A ce titre sommes habilités et **agrémentés** pour recevoir des **dons défiscalisables**.

- Pour les **dons de particuliers**, ceux-ci sont défiscalisables à hauteur de 66% de la somme versée sous réserve d'un don maximal de 20% du montant total imposable.
- Pour les **dons des professionnels** (entreprises), ceux-ci sont défiscalisables à hauteur de 60% de la somme versée sous réserve de ne pas dépasser 10000€ ou 5‰ du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.

En retour de ces dons, nous effectuons des **reçus fiscaux** à joindre avec votre déclaration fiscale annuelle.

Ces dons servent au **fonctionnement annuel du club** que ce soit pour l'achat de tenues, de goodies, de vêtements sportswear, de matériel, l'inscription à des courses, concrétiser des projets ou l'organisation de l'URBAN VTT.

Pour des précisions et le lien officiel :

→ <https://www.associatheque.fr/fr/financement-de-l-association/index.html?amcpage=3>

### **Sponsoring :**

Le sponsoring fonctionne exactement de la même manière que le mécénat.

La différence réside dans **l'objet commercial, marketing ou publicitaire** que l'association s'engage à remplir en échange d'un don défiscalisé (ou non) ou d'un accord matériel.

Pour **devenir partenaire**, le lien est disponible dans la « RUBRIQUE PARTENAIRES / SPONSORS » du site.

## **COMMUNICATION INTERNE :**

Nous communiquons sur un groupe Facebook, privé et secret, et avons une page publique "UNITEAM CYCLING" ainsi que l'évènement « URBAN VTT ». Les liens sont sur le site dans les boutons réseaux sociaux et le calendrier URBAN VTT.

Evidemment nous communiquons beaucoup par téléphone et SMS.

Chaque membre est tenu d'assister à l'assemblée générale annuelle (sauf cas de force majeure avérée).

## **TENUES :**

Les tenues du club sont visibles sur le site dans la « RUBRIQUE TENUES.

Un package est prévu pour chaque coureur faisant au moins 10 courses lors de la saison. Ce package est accessible à tous les membres participant à ces 10 courses avec une licence (FSGT ou FFC). Si ce contrat n'est pas respecté, le membre devra s'acquitter du montant total des tenues auprès du trésorier du club (hors problème médical, chute...). Ce package dépendra chaque saison du budget de l'association et pourra comprendre différents produits de notre équipementier (sous réserve de faisabilité, de quantité minimale) :

- Maillot manches courtes
- Cuissard court
- Veste imperméable
- Veste mi-saison
- Combinaison (au choix entre chrono MC/ML, cyclocross)
- Gilet coupe-vent sans manche,
- Paire de gants été
- Paire de gants hiver
- Paire de manchettes
- Paire de jambières

Tout autre élément désiré par le membre sera payé par le membre, notamment les vêtements sportswear et bonneterie.

Tout adhérent non coureur, sans licence n'aura accès aux tenues que s'il les paye.

Les participants aux diverses compétitions se doivent de porter la tenue du club, ainsi qu'aux remises protocolaires. Ils s'obligeront un discours bienveillant quant aux divers partenaires, sponsors du club.